

La politique de l'eau dans la tempête

LE MONDE | 02.02.2013

Par Marie-Béatrice Baudet et Martine Valo

Le ménage a été fait discrètement. Mais cela ne devrait pas suffire à étouffer le scandale qui frappe l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema), un établissement public sous la tutelle du ministère de l'écologie, bras armé de la politique publique de l'eau en France. L'agence en gère les données statistiques, cruciales pour juger de la qualité de notre ressource hydrique.

L'Onema est sous le feu de vives critiques dans le rapport annuel de la Cour des comptes, qui sera rendu public le 12 février. Les conclusions des sages de la Rue Cambon s'appuient largement sur un "Relevé d'observations provisoires" daté de juillet 2012 dont *Le Monde* a pu prendre connaissance.

Lancé le 8 septembre 2011, le contrôle de la Cour met en évidence de lourds dysfonctionnements internes : *"absence de fiabilité des comptes", "un budget mal maîtrisé sans procédure formalisée d'engagement de la dépense", "une gestion des systèmes d'information défaillante", "des sous-traitances non déclarées", etc.*

Etablissement public administratif national, l'Onema relève du champ d'application du code des marchés publics *"mais, lit-on dans le rapport provisoire de la Cour, les carences de l'archivage des dossiers de marchés ne permettent pas un bon suivi. (...) Il en est résulté que les dossiers étaient très incomplets et divers documents n'ont pu être produits (bons de commande)".* En 2012, l'Onema comptait 900 agents et disposait d'un budget de 110 millions d'euros.

L'établissement, dont le siège social est à Vincennes (Val-de-Marne), est aussi visé par une plainte contre X déposée le 4 juillet 2012 au parquet de Créteil par le Syndicat national de l'environnement (SNE-FSU), représenté au sein de l'Onema.

"IRRÉGULARITÉS CONSTITUTIVES D'INFRACTIONS PÉNALES"

Les accusations portées et signées par Jean-Luc Ciulkiewicz, secrétaire général du SNE-FSU, sont lourdes : *"Le SNE-FSU a été alerté par des agents de l'Onema de l'existence de graves irrégularités dans le fonctionnement de cet établissement public, constitutives d'infractions pénales. Ces agents ont remis des documents établissant de manière précise des fraudes dans la passation et l'exécution des marchés publics, notamment des fausses facturations, conflits d'intérêts, délits de favoritisme, sous-traitances non déclarées, faux et usages de faux." "En outre, écrit M. Ciulkiewicz, des agents nous ont alertés de l'urgence de la situation en raison de la disparition de pièces de procédure de marchés publics demandées par la Cour des comptes dans le cadre du contrôle qu'elle exerce au sein de l'établissement."*

Le procureur de Créteil a lancé une enquête préliminaire, confiée aux policiers de la brigade de répression de la délinquance économique.

Le 11 octobre 2012, la ministre de l'écologie, Delphine Batho, informée quelques jours plus tôt de la gravité de la situation dans l'établissement public, reçoit une dizaine de salariés de l'Onema – non syndiqués pour la majorité –, ainsi que le secrétaire général du SNE-FSU. Ils lui remettent une lettre signée de quinze agents du siège, certains toujours en poste, d'autres ayant récemment quitté

l'établissement, mais tous dans des services clés (exécution budgétaire et des marchés publics, achats, développement informatique, etc.).

Les signataires alertent sur les pressions – *"pratiques managériales brutales", "climat de terreur"* – dont le personnel fait l'objet : *"Il est demandé aux agents, de plus en plus fréquemment, de faire des actes ou des contrats illégaux. (...) Ils sont perdus et ne savent plus comment réagir."*

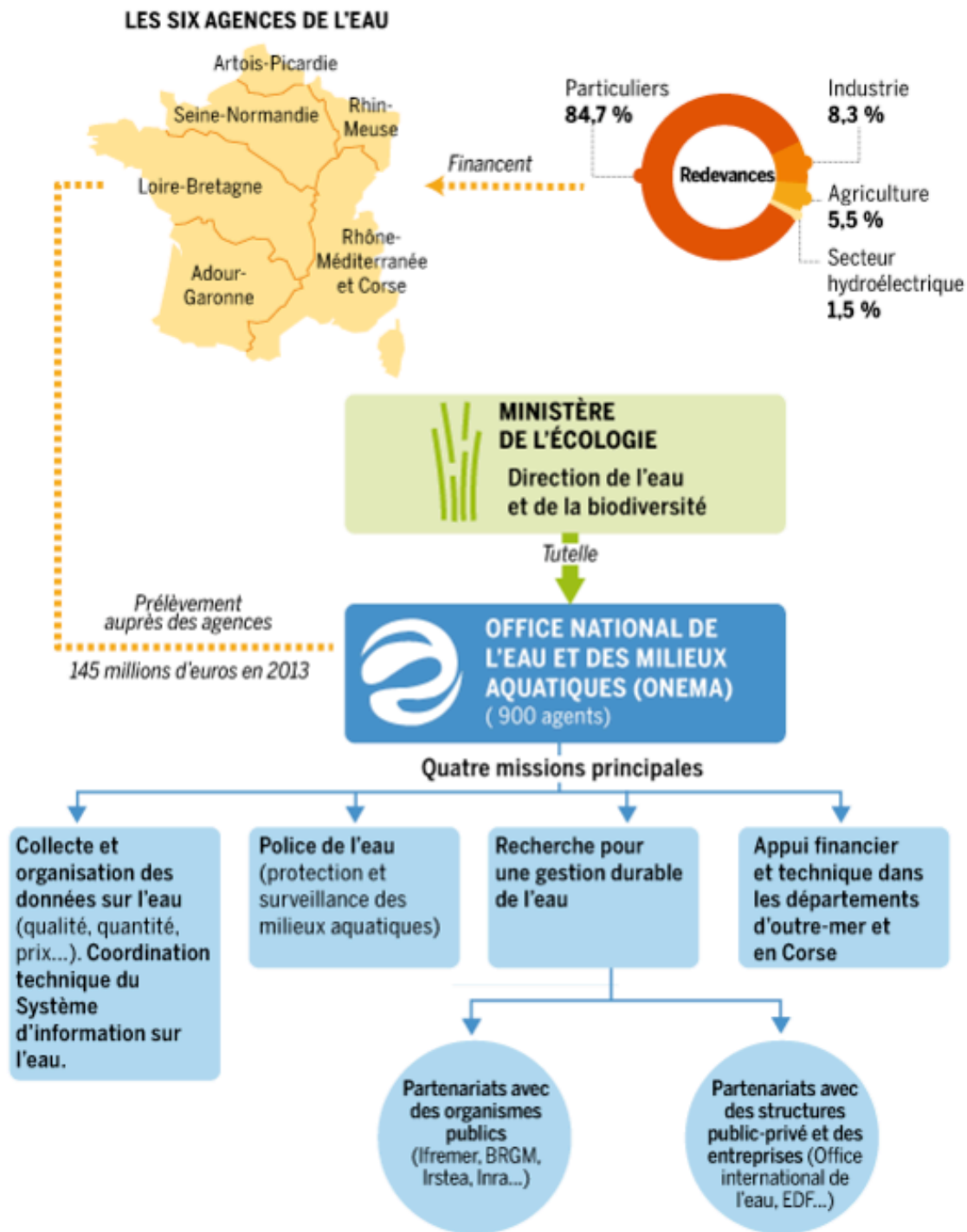
Quinze jours plus tard, par arrêté du ministère de l'écologie, Patrick Lavarde, directeur général de l'Onema depuis sa création, en 2007, est remplacé par Elisabeth Dupont-Kerlan, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts. M. Lavarde est nommé chargé de mission au Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), organisme sous l'autorité du ministère de l'écologie. Il n'a pas répondu à nos sollicitations.

Le 21 novembre 2012, en conseil des ministres, il est aussi mis fin aux fonctions d'Odile Gauthier directrice de l'eau et de la biodiversité (DEB), présidente du conseil d'administration de l'Onema, où elle n'a toujours pas été remplacée. Nommée à la direction générale du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, Mme Gauthier ne souhaite pas s'exprimer sur ses fonctions antérieures. Et d'autres mutations sont en cours.

Comment expliquer tous ces dysfonctionnements ? Au-delà des responsabilités individuelles de tel ou tel acteur, que la justice pointera peut-être, l'affaire de l'Onema traduit, pour reprendre les termes d'un haut fonctionnaire, *"un bordel incroyable"* au sein de l'Etat. *"Ce qui frappe, réagit Delphine Batho, c'est le caractère récurrent des dérives constatées, cette situation incroyable qui a perduré."*

"ASSEZ DE PIÈCES AU DOSSIER POUR SAISIR UN JUGE D'INSTRUCTION"

La genèse de l'Onema n'est certainement pas étrangère à toute l'histoire. L'organisme est créé par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, pour succéder au Conseil supérieur de la pêche, usé et en difficulté financière. En réalité, il s'agit de mettre la France à l'heure de la gestion durable de l'eau, comme l'y engage la directive-cadre européenne du 23 octobre 2000. Mais le décret d'application du 25 mars 2007 – signé par Nelly Olin, ministre de l'écologie du gouvernement Villepin – qui entérine la création de l'Onema, définit mal les rôles entre la direction de l'eau du ministère de l'écologie et son agence sous tutelle. La présidence du conseil d'administration revient ainsi... au directeur de l'eau, donc à la tutelle !



Cette gouvernance "consanguine" a-t-elle pesé ? La solidarité entre membres d'une même famille, celle de l'eau, a-t-elle incité certains à se taire ? Comment expliquer, par exemple, que, comme l'affirme un ancien membre du cabinet de Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'écologie de Nicolas Sarkozy, *"aucun message d'alerte sur l'Onema n'ait été transmis"* à celle-ci ? Pourtant coups de semonce il y eut. Le 31 mai 2010, une note interne – signée de Sophie Vacher, responsable de la mission juridique de l'Onema, et de Séverin Dodo, responsable du service des marchés publics – à l'attention de M. Lavarde recense les *"irrégularités constitutives d'infractions pénales concernant la passation et l'exécution des marchés informatiques"* de l'établissement public. Edifiant.

De même, pourquoi les avis du contrôle financier et budgétaire exercé par le ministère de l'économie – ce qui est la règle dans le cadre d'un établissement public – n'ont-ils pas été suivis d'effet ?

Et maintenant ? Un décret du ministère de l'écologie est en préparation pour que la présidence du conseil d'administration de l'Onema ne soit plus assurée par la tutelle. L'agence va aussi recevoir son nouveau contrat d'objectifs 2013-2018, *"qui prendra évidemment en compte les recommandations formulées par la Cour des comptes"*, insiste la nouvelle directrice de l'organisme, Elisabeth Dupont-Kerlan.

Dans son rapport final, la Cour ne demanderait pas de poursuites disciplinaires. Mais, pour Jérôme Karsenti, avocat du SNE-FSU, pas question que l'affaire s'arrête là : *"Si le parquet de Créteil ne stimule pas l'enquête de la BRDE, j'ai assez de pièces au dossier pour saisir un juge d'instruction."*

En tout état de cause, la Commission européenne, qui estime les efforts de la France en matière de qualité de l'eau assez insuffisants pour la condamner d'ici quelques semaines, ne devrait pas perdre une miette de ce scandale. Bruxelles pourrait en effet s'interroger sur la pertinence des informations transmises par la France.

La police de l'eau soumise à des pressions phénoménales

http://abonnes.lemonde.fr/planete/article/2013/02/02/la-police-de-l-eau-soumise-a-des-pressions-phenomenales_1826217_3244.html

Ils incarnent la police de l'eau, portent un uniforme, sont armés – pas seulement d'un carnet de contraventions – et se trouvent au coeur des politiques de l'eau. Depuis que les anciens gardes-pêche sont devenus des agents de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema), leurs missions se sont élargies.

En équipes de quatre à sept personnes par département, il leur faut à la fois faire régner la loi, rendre un avis technique sur les projets d'aménagement qui ont un impact sur une rivière ou un captage, ou collecter des informations sur l'état des populations de poissons. En tant que défenseurs de l'environnement, ils font souvent figure de gêneurs. Les agents ont préféré témoigner sans donner leur nom.

"Des pressions ?" Cette chef de service éclate de rire. "Des pressions phénoménales oui ! Parfois, rapporte-t-elle, on nous demande de nous contenter d'une mise en garde plutôt que de verbaliser une entreprise polluante parce qu'il y a 400 emplois à la clé. Une autre fois, on nous interdit de contrôler les zones de lavage des engins agricoles des viticulteurs sous un prétexte fallacieux..."

"PAS DE VAGUES"

Le "on" utilisé désigne les fonctionnaires des directions départementales des territoires et de la mer (DDTM), services déconcentrés de l'Etat qui dépendent des préfets et sont, entre autres, chargés d'appliquer la politique du ministère de l'écologie. Le travail des agents de l'Onema est étroitement lié au leur, mais les liens ne sont pas toujours au beau fixe.

Dans le sud de la France, un autre chef de service estime que la loi sur l'eau n'est simplement pas

appliquée dans son département, soumis à une pression touristique extrême. *"L'administration ne veut pas de vagues, elle a fait le choix d'imposer le moins de contraintes possibles. Parfois, elle peut se contenter d'une simple note manuscrite de la part d'une entreprise au lieu d'exiger une demande d'autorisation réglementaire de cinquante pages. Elle "oublie", aussi, de nous transmettre certains dossiers. Nous avons ainsi découvert dans la presse un projet de centre commercial qui va conduire à bétonner les rives d'un petit cours d'eau..."*

Dans une zone de montagne voisine, ce sont les producteurs d'hydroélectricité et les arboriculteurs irrigants qu'il faut convaincre de veiller à la ressource hydrique. Les maires ne sont pas exemplaires non plus, quand ils décident de l'enrochement de bords de rivière ou bien de l'arrosage du stade municipal en période de restriction. Les amendes encourues se limitent alors à 1 500 euros.

"Les élus votent des textes qu'ils ont bien du mal à appliquer, témoignent plusieurs agents. *Certains ont du mal à comprendre le fonctionnement d'un système hydrique, alors ils s'en prennent à nous.*" Une fois dressé un procès-verbal, un agent de la police de l'eau doit le transmettre au parquet. Selon l'intérêt du procureur et le degré d'encombrement du tribunal, une infraction sur l'eau a plus ou moins de chance d'aboutir à une amende.

Les agents de terrain regrettent aussi l'importance prise par le "rapportage" des données sur les milieux aquatiques. *"On attend de nous qu'on passe notre temps à remplir des tableaux d'indicateurs, se plaint un délégué syndical. Jusqu'à présent, notre plus-value tenait à notre connaissance fine du terrain : des crues ici, un petit rejet que certains voudraient cacher sous le tapis là-bas... Beaucoup de collègues ont choisi ce métier par passion de la nature. Aujourd'hui, ils ne s'y retrouvent plus."*

Martine Valo

Eau : une nouvelle circulaire réorganise le rôle de l'ensemble des acteurs publics

LE MONDE | 02.02.2013 à 11h26 • Mis à jour le 02.02.2013 à 11h26

Par Martine Valo

L'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema) est chargé de coordonner la masse d'indicateurs chimiques, quantitatifs nécessaires au diagnostic de l'état de la ressource hydrique en France, de la source au robinet.

Du moins jusqu'à présent, car une circulaire du 31 décembre 2012, publiée en toute discrétion, signée du nouveau directeur de l'eau et de la biodiversité au ministère de l'écologie, Laurent Roy, précise et recadre les rôles respectifs des acteurs de la politique publique de l'eau. Faut-il y voir une conséquence des dérives gestionnaires de l'Onema ou bien des contentieux européens dont la menace se rapproche ? L'établissement public, en tout cas, n'y a plus la part belle.

Pour répondre à plusieurs directives européennes, la France doit rendre des comptes à la fois sur ses eaux potables, de baignade, conchylicoles, ainsi que sur ses eaux résiduaires urbaines, ses nitrates, boues d'épuration, inondations... Il lui faut élaborer – via l'Onema – un système d'information sur l'eau (SIE) performant, capable de fournir des données fiables et accessibles à la fois pour son "rapportage" auprès de Bruxelles, mais aussi pour orienter ses propres politiques publiques de l'eau.

Le chantier du SIE est complexe : il faut coordonner des centaines de milliers de prélèvements et d'analyses, d'innombrables mesures sur les rivières et leurs débits, les lacs ou les nappes souterraines. Sans oublier l'observation des écosystèmes aquatiques – espèces, obstacles à l'écoulement des sédiments, zones humides...

Ces éléments répartis dans une quinzaine de banques de données proviennent d'une foule d'informateurs : agences de l'eau, Bureau de recherches géologiques et minières, directions régionales de la santé, entre autres. Mais aussi industriels, fédérations de pêche, Météo France et, bien sûr, les collectivités territoriales, puisqu'un volet présentant les prix et les performances des 35 000 services publics de distribution et d'assainissement de l'eau complète l'ensemble du tableau. L'Onema a consacré à cette tâche 80 millions d'euros en 2010, selon le rapport provisoire de la Cour des comptes.

Pourtant, le SIE semble embourbé, son architecture tarde à prendre forme. Une bonne partie des données n'est toujours pas accessible, comme en témoigne Eau France, le portail Internet piloté par l'Onema, prolixe en textes officiels, recommandations et synthèses diverses, mais avare d'informations à jour et lisibles par le public non initié. Dans un paysage qui reste opaque, certains experts en arrivent à douter de leur fiabilité.

"UN RISQUE IMPORTANT DE DÉGRADATION DE LA QUALITÉ DE LA DONNÉE PRODUITE"

La récente circulaire du directeur de l'eau et de la biodiversité a pour objectif de parvenir à améliorer la surveillance de l'état écologique des eaux de surface. L'ensemble du volet hydrobiologique est visé, c'est-à-dire notamment l'observation des micro-algues et des planctons, qui peuvent être à l'origine de phénomènes d'eutrophisation, voire de prolifération de bactéries toxiques.

Tant par la formation des agents que par une nouvelle répartition des responsabilités, l'organisation actuelle doit manifestement évoluer *"afin de maintenir un niveau suffisant de compétence"* sur ces questions essentielles. *"L'Etat, insiste le texte, a besoin de disposer d'une compétence propre dans ce domaine"*, faute de quoi il devrait faire face à *"un risque important de dégradation de la qualité de la donnée produite"*. Et donc une probabilité plus forte d'avoir à affronter un contentieux avec Bruxelles.

Marc Laimé, journaliste et auteur d'un essai remarqué (*Le Dossier de l'eau. Pénurie, pollution, corruption*, Seuil), qui tient un blog incisif sur ces questions, pronostique que l'Onema pourrait à terme se voir dessaisi de sa mission de coordination du SIE. Peut-être au profit de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), dont le directeur, Pascal Berteaud, connaît très bien le dossier. Il était à la tête de la direction de l'eau au ministère de l'écologie de 2002 à 2008 quand l'Onema a été créé, puis directeur adjoint du cabinet de Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'écologie.

"Il y a beaucoup d'incertitude sur la politique publique de l'eau, estime Marc Laimé. On est confronté à une omerta de l'ensemble des acteurs, car tout le monde redoute que la France ne soit condamnée par l'Europe. Il est question d'une amende de 1,5 milliard d'euros !"

Martine Valo

L'appétit des opérateurs privés

http://abonnes.lemonde.fr/planete/article/2013/02/02/eau-l-appetit-des-operateurs-privés_1826218_3244.html

C'est un document qui a de quoi intriguer. Il s'agit d'un bref compte rendu d'un séminaire commun de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema) et de Suez environnement-Lyonnaise des eaux datant de 2010, dans lequel les deux entités envisagent un programme de collaboration.

Les deux acteurs disent vouloir réfléchir à une valorisation des nouveaux terrains d'intervention de la Lyonnaise qui vont bien au-delà de ses marchés habituels de distribution et d'assainissement dans les communes. Il faudrait, y lit-on, que soient *"proposés aux agences de notation et au secteur financier des indicateurs d'évaluation de la performance environnementale des entreprises qui fassent référence"*.

Par qui ce savoir-faire serait-il labellisé ? L'Onema ? Comment s'exercerait le contrôle sur les résultats mis en avant par l'industriel ? Jusqu'où les opérateurs privés peuvent-ils prendre pied sur un territoire qui est au cœur des politiques publiques ?

Globalement, le paysage de l'eau se redessine aujourd'hui en France : d'une part, des textes de loi et des exigences européennes fortes sur la "reconquête" des milieux aquatiques ; de l'autre, une détérioration de la qualité de la ressource qui conduit les pouvoirs publics, surtout avec le scandale de l'Onema, à s'interroger sur un nouveau modèle de gouvernance. Les opérateurs privés réfléchissent eux à un changement de stratégie.

"NOUS DEVONS RÉINVENTER UN FUTUR DE L'EAU"

"Nous devons réinventer un futur de l'eau, explique Hélène Valade, directrice déléguée chargée du développement durable et de la prospective à la Lyonnaise des eaux. Pendant des années, nous avons vendu des volumes d'eau. La ressource n'était pas, alors, une priorité. Puis les arrêts sécheresse se sont multipliés, des petites rivières se sont mises à disparaître en été... Désormais, la demande des collectivités locales et du public ne porte plus seulement sur l'eau potable, mais aussi sur la protection de la ressource." Elle ajoute : "La transition est un peu compliquée pour tout le monde... Il va falloir aller vers une rémunération à la performance basée sur les rendements des réseaux et sur des critères de biodiversité ou de réduction des gaz à effet de serre."

Depuis fin 2011, la Lyonnaise propose des "contrats pour la santé de l'eau" aux élus locaux, *"qui veulent redevenir l'autorité organisatrice"*, comme le note Hélène Valade. Une vingtaine de collectivités ont d'ores et déjà joué le jeu.

Le groupe industriel s'est lancé dans des expérimentations multiples : restauration de cours d'eau, nettoyage autour de station d'épuration, modélisation de la contamination des nappes par les nitrates. L'entreprise teste, en partenariat avec la première coopérative agricole de France, Terrena, comment réduire la consommation sur les cultures irriguées. *"On n'est plus dans une ère de fortes oppositions public-privé, mais dans un travail de construction"*, juge Mme Valade.

Si les géants de l'eau se lancent dans la prévention, c'est parce qu'ils sont confrontés à une ressource de plus en plus polluée qu'il faut traiter davantage. Ils sont aussi sérieusement remis en cause sur le

marché des collectivités locales.

Les enjeux économiques et de santé publique liés à l'eau sont énormes. Comment y répondre au mieux ? Delphine Batho, ministre de l'écologie, a annoncé lors de ses vœux, lundi 28 janvier, que *"l'eau serait l'un des thèmes majeurs de la conférence environnementale"* de septembre.

Martine Valo

<http://www.lesechos.fr/entreprises-secteurs/energie-environnement/actu/0202542816190-remous-a-l-onema-534685.php>

<http://www.enviro2b.com/2013/02/04/onema-etablissement-en-eaux-troubles/>

AEF - Paris, lundi 4 février 2013

« Le Monde » publie une enquête sur les « scandales et dérives » de la politique de l'eau en France

« Le Monde », dans son édition du dimanche 3 et lundi 4 février 2013 (pp. 1-3), titre sa « une » sur « la politique de l'eau en France entre scandales et dérives ». Le quotidien s'appuie en particulier sur un rapport de la Cour des comptes relatif au fonctionnement de l'Onema (Office national de l'eau et des milieux aquatiques) qui sera rendu public le 12 février, dans lequel elle dénonce une « absence de fiabilité des comptes », « un budget mal maîtrisé sans procédure formalisée d'engagement de la dépense », « une gestion des systèmes d'information défaillante », « des sous-traitances non déclarées », etc. « Le Monde » indique également que le même établissement public est visé par « une plainte contre X déposée le 4 juillet 2012 au parquet de Créteil par le SNE-FSU (Syndicat national de l'environnement) ». « Le procureur de Créteil a lancé une enquête préliminaire, confiée aux policiers de la brigade de répression de la délinquance économique », précise le quotidien.

« Les accusations portées et signées par Jean-Luc Ciulkiewicz, secrétaire général du SNE-FSU, sont lourdes », poursuit « Le Monde » qui le cite : « Le SNE-FSU a été alerté par des agents de l'Onema de l'existence de graves irrégularités dans le fonctionnement de cet établissement public, constitutives d'infractions pénales. Ces agents ont remis des documents établissant de manière précise des fraudes dans la passation et l'exécution des marchés publics, notamment des fausses facturations, conflits d'intérêts, délits de favoritisme, sous-traitances non déclarées, faux et usages de faux. En outre, écrit M. Ciulkiewicz, des agents nous ont alertés de l'urgence de la situation en raison de la disparition de pièces de procédure de marchés publics demandées par la Cour des comptes dans le cadre du contrôle qu'elle exerce au sein de l'établissement. »

RENCONTRE DE DELPHINE BATHO AVEC DES SALARIÉS EN OCTOBRE

« Le Monde » précise que la ministre de l'Écologie Delphine Batho a été informée « de la gravité de la situation dans l'établissement public » début octobre, puis a reçu « une dizaine de salariés de l'Onema - non syndiqués pour la majorité -, ainsi que le secrétaire général du SNE-FSU » le 11 octobre. Ils lui ont remis une lettre « signée de quinze agents du siège, certains toujours en poste, d'autres ayant récemment quitté l'établissement, mais tous dans des services clés (exécution budgétaire et des marchés publics, achats, développement informatique, etc.) », dans laquelle ils « alertent sur les pressions - 'pratiques managériales brutales', 'climat de terreur' - dont le personnel fait l'objet : 'Il est demandé aux agents, de plus en plus fréquemment, de faire des actes ou des contrats illégaux. (...) Ils sont perdus et ne savent plus comment réagir' ».

« Quinze jours plus tard, par arrêté du ministère de l'Écologie, Patrick Lavarde, directeur général de l'Onema depuis sa création, en 2007, est remplacé par Élisabeth Dupont-Kerlan, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts » (AEF n°[15158](#)), puis le 21 novembre, « il est aussi mis fin aux fonctions d'Odile Gauthier, directrice de l'eau et de la biodiversité (AEF n°[15384](#)), présidente du conseil d'administration de l'Onema, où elle n'a toujours pas été remplacée ».

« Le Monde » explique cette situation par plusieurs facteurs, dont ce problème de gouvernance qui consiste à donner la présidence du conseil d'administration à la tutelle. « Un décret du ministère de l'Écologie est en préparation pour que la présidence du conseil d'administration de l'Onema ne soit plus assurée par la tutelle », précise le quotidien. « L'agence va aussi recevoir son nouveau contrat d'objectifs 2013-2018, 'qui prendra évidemment en compte les recommandations formulées par la Cour des comptes', insiste la nouvelle directrice de l'organisme, Elisabeth Dupont-Kerlan. »

« PRESSIONS » POUR NE PAS VERBALISER LES ENTREPRISES POLLUANTES

Dans un autre article, « Le Monde » revient sur une circulaire du 31 décembre 2012 réorganisant le SIE (système d'information sur l'eau), « capable de fournir des données fiables et accessibles à la fois pour son 'rapportage' auprès de Bruxelles, mais aussi pour orienter ses propres politiques publiques de l'eau », sachant que la France est menacée de poursuites judiciaires par la Commission européenne pour non respect des directives eau. « Marc Laimé, journaliste et auteur d'un essai remarqué (Le Dossier de l'eau. Pénurie, pollution, corruption, Seuil), qui tient un [blog](#) incisif sur ces questions, pronostique que l'Onema pourrait à terme se voir dessaisi de sa mission de coordination du SIE. Peut-être au profit de l'IGN (Institut national de l'information géographique et forestière), dont le directeur, Pascal Berteaud, connaît très bien le dossier. Il était à la tête de la direction de l'eau au ministère de l'Écologie de 2002 à 2008 quand l'Onema a été créé, puis directeur adjoint du cabinet de Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'Écologie. »

Un troisième article revient sur la police de l'eau, et fait témoigner des agents de l'Onema, qui disent faire face à « des pressions phénoménales » pour ne pas verbaliser les entreprises polluantes du fait d'impératifs économiques.

« TRAVAIL DE FOND SUR L'ENSEMBLE DES 44 OPÉRATEURS » DU MEDDE

Un quatrième article aborde « l'appétit des opérateurs privés », et signale que la Lyonnaise des Eaux propose des « contrats pour la santé de l'eau » aux élus locaux et « s'est lancé dans des expérimentations multiples : restauration de cours d'eau, nettoyage autour de station d'épuration, modélisation de la contamination des nappes par les nitrates ». « Si les géants de l'eau se lancent dans la prévention, c'est parce qu'ils sont confrontés à une ressource de plus en plus polluée qu'il faut traiter davantage. Ils sont aussi sérieusement remis en cause sur le marché des collectivités locales », commente le quotidien.

Enfin, dans un « billet », la journaliste Marie-Béatrice Baudet signale, s'agissant des agences de l'État,

que « Delphine Batho, ministre de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie, dont les services exercent la tutelle de l'Onema, a décidé de balayer devant sa porte. Et a demandé au secrétaire général de son ministère 'de faire un travail de fond sur l'ensemble des 44 opérateurs' qui relèvent de son périmètre ».

Eau : l'Onema mis en cause par la Cour des comptes et des sources syndicales

© Fotolia

Par L. Madoui

Publié le 04/02/2013 Mis à jour le 05/02/2013

La gestion du jeune établissement public, chargé de produire les données relatives à la gestion de l'eau et au fonctionnement écologique des milieux aquatiques, est critiquée par la Cour des comptes et suscite le dépôt d'une plainte par le SNE-FSU.

<http://www.lagazettedescommunes.com/152624/eau-l'onema-mis-en-cause-par-la-cour-des-comptes-et-des-sources-syndicales/>

Eau

Onema: la Cour des comptes jette un pavé dans la mare

Le 04 février 2013 par Stéphanie Senet

Politique & Société, Eau industrielle, Eau potable, Pollution des eaux, Droits/Fiscalité Eau, ONG, Administrations, Entreprises, Politique

Pratiques frauduleuses et manque de moyens... Le gendarme de la bonne qualité des eaux a du plomb dans l'aile.

L'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema) se voit torpillé par un rapport, à paraître, de la Cour des comptes. Les dysfonctionnements internes remettraient en question les missions de l'établissement public et l'actuelle politique de l'eau, dans la perspective d'un bon état écologique des masses

d'eau en 2015.

«Absence de fiabilité des comptes, budget mal maîtrisé sans procédure formalisée d'engagement de la dépense, sous-traitances non déclarées...». C'est une farandole de dysfonctionnements internes que s'apprêtent à pointer les sages de la rue Cambon, selon les informations de nos confrères du *Monde*, qui se basent sur un relevé d'observations provisoires daté de juillet 2012.

Et ce n'est pas tout. Avec ses 874 agents et son budget annuel de 110 millions d'euros, l'Onema fait aussi l'objet d'une plainte contre X, déposée le 4 juillet dernier au parquet de Créteil par le Syndicat national de l'environnement (SNE-FSU) pour des fraudes commises lors de la passation et l'exécution de marchés publics, notamment «des fausses facturations, conflits d'intérêts, délits de favoritisme, faux et usages de faux...», précise le quotidien du soir. Une enquête préliminaire est en cours.

Les conséquences s'avèrent d'autant plus graves que l'établissement public, créé par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, a pour mission d'encadrer la reconquête de la bonne qualité des masses d'eau d'ici 2015 et d'évaluer leur état via le Système d'information sur l'eau (SIEau).

Plusieurs éléments expliquent pareil désastre. A commencer par les règles de fonctionnement internes. La présidence du conseil d'administration échoit à la direction de l'eau du ministère de l'écologie: l'organisme même de tutelle (1). Ce qui peut bloquer le suivi des messages d'alerte sur les infractions pénales. Cette collusion pourrait disparaître dans les semaines à venir, un décret étant en cours de rédaction au ministère de l'écologie. «Le président du conseil d'administration sera désormais nommé, tandis que le directeur de l'eau du ministère pourrait remplir le rôle de commissaire du gouvernement, comme c'est le cas dans les agences de l'eau», précise Bernard Rousseau, administrateur à l'Onema et pilote du réseau Eau à France Nature Environnement.

Les conditions de création de l'organisme ne lui ont pas non plus été très favorables. «Le rapprochement entre le Conseil supérieur de la pêche et l'Onema, en 2007, s'est fait dans la précipitation. Par ailleurs, nous constatons sur le terrain le manque de moyens criant de l'Office national. L'été dernier, alors que nous leur avons signalé une pollution accidentelle des eaux, les agents ont mis 48 heures pour se déplacer et nous ont annoncé qu'ils n'auraient pas les moyens de procéder à des analyses», raconte Jean-François Piquot, porte-parole d'Eau et

rivières de Bretagne.

Permanent, le manque de moyens nuit à l'efficacité de l'Onema sur terrain. En 2011, environ 3.000 délits ont été constatés, dont 39% pour non-respect des règles d'épandage des pesticides à proximité des cours d'eau et 32% à cause des pollutions occasionnées, selon l'Onema. *«Ce nombre d'actes très peu élevé montre la faillite du système de surveillance»*, déplore Bernard Rousseau.

Un système peu fiable, du fait du *turn over* qui prévaut à l'Onema. Ses agents contractuels (très souvent en CDD) bénéficient en effet d'un statut au rabais par rapport à ceux des agences de l'eau qui relèvent d'un CDI, comprenant grades et parcours professionnel.

D'une façon générale, ce n'est pas la première fois que la politique de l'eau est épinglée par la Cour des comptes. Déjà, en février 2010, les magistrats de la rue Cambon soulignaient l'insuffisance des leviers réglementaires et financiers mis en place dans l'Hexagone pour respecter la directive-cadre sur l'eau ([voir JDLE](#)).

Alors que dans les mois à venir, la France n'échappera sans doute pas à une condamnation de Bruxelles pour non-respect de la directive Nitrates ([voir JDLE](#)), l'absence de réforme de la politique de l'eau pourrait coûter cher à l'Etat et aux masses d'eau. Mais il semble qu'il soit urgent de ne pas se hâter.

Au ministère de l'écologie, on assure que ce dossier sera à l'ordre du jour de la prochaine conférence environnementale, prévue en...

septembre 2013. *«C'est plus largement un problème de responsabilité des pollueurs qui se pose»*, rappelle Jean-François Piquot. *«Il est urgent de stopper la déréglementation actuelle, qui relève par-ci les seuils et supprime par là les zones jugées sensibles, pour favoriser le lobby de l'agro-business.»*

«Il y a des conflits d'intérêts partout, y compris au sein des hauts fonctionnaires présents dans les ministères», ajoute Jean-Luc Touly, membre du Comité national de l'eau et auteur d'ouvrages sur la corruption et la gestion de l'eau (2).

Même son de cloche à France Nature Environnement, qui estime que le problème de fond relève de la gouvernance des institutions. La majorité des membres des principales instances, comme les comités de bassin, possèdent en effet des intérêts économiques peu favorables au respect d'une bonne qualité des eaux (chambres d'agriculture ou syndicats d'hydroélectricité). En plus d'être urgente, la réforme de la politique de l'eau s'annonce chargée.

A l'Onema, le rapport de la Cour des comptes est un non-problème.

Dans un courrier adressé ce 4 février aux salariés de l'Onema et que

le JDLE a pu consulter, sa directrice générale, Elisabeth Dupont-Kerlan, traite par le mépris ce rapport, «*ancien*», et toujours «*pas public*».

(1) selon un décret du 25 mars 2007

(2) *L'eau des multinationales, les vérités inavouables*, Fayard, 2006;
L'eau de Vivendi, les vérités inavouables, Fayard, 2005

<http://www.journaldelenvironnement.net/article/onema-la-cour-des-comptes-jette-un-pave-dans-la-mare,32930>

Eau: comment la France masque la réalité de la pollution

Le 04 février 2013 par Marine Jobert

[Eau urbaine](#), [Eau potable](#), [Pollution des eaux](#)

Le politique de l'eau française est au cœur de la tourmente.
DR

C'est un chiffre difficile à croire. La dernière grande loi sur l'eau, en 2006, a été [cosignée](#) par pas moins de treize ministres. Treize entités, qui revendiquent toutes un droit de regard sur la gestion de l'eau en France. Car avec l'eau, on produit de l'électricité et on refroidit les centrales, on irrigue les champs, on rafraîchit les juilletistes et on abreuve les aoûttiens, on transporte des marchandises, on ravitaille les étals des poissonniers, etc. Les exemples sont innombrables. Même l'armée est intéressée. Du coup, la question du contrôle de l'eau est un enjeu industriel majeur, avant même d'être une question environnementale et sanitaire.

Les mises en cause que connaît aujourd'hui l'Onema (voir papier principal) n'étonnent pas les (rares) personnes qui tirent depuis des années la sonnette d'alarme sur la façon dont sont gérés le contrôle et l'analyse des données sur l'eau. «*L'ensemble du système français de production des données publiques sur la qualité de l'eau a failli et est totalement inopérant*», écrit Jean-Luc Touly, membre du Comité national de l'eau et auteur d'ouvrages sur la corruption et la gestion de l'eau, dans une lettre ouverte aux membres du Comité national de l'eau publiée sur son [blog](#). Marc Laimé, journaliste spécialisé sur la question, évoque sur son [blog](#) une «*oligarchie de l'eau aux abois*».

Mais avant la publication du rapport de la Cour des comptes –qui sera public le 12 février prochain- il est intéressant de lire le point de vue [d'Anne Spiteri](#). Polytechnicienne, ingénieure des Eaux et forêts, elle suit une carrière classique jusqu'à occuper, de 2003 à 2007, le poste de chargée de mission Eau et milieux aquatiques à –feu- l'Institut français de l'environnement (Ifen). Un désaccord avec sa hiérarchie portant justement sur des données sur l'eau l'amène à quitter son poste. Aujourd'hui à la retraite, elle porte un regard «*technique et abasourdi*» sur l'obscurantisme qui règne sur les données publiques de l'eau.

Anne Spiteri explique pourquoi au *Journal de l'environnement*.

- **JDLE** - Que révèlent, selon vous, les critiques de la Cour des comptes à l'encontre de l'Onema?

Le cheminement et le traitement des données sur l'eau sont problématiques. D'abord, il faut savoir que le travail de l'Onema, c'est de fournir de la donnée brute, c'est-à-dire d'établir qu'à telle date, il y a tel produit à telle concentration. Ces informations sont rassemblées au sein du système d'information sur l'eau (SIEau), qui est une pièce essentielle de l'édifice^[1]. Ensuite, des données dites synthétiques sont élaborées par le service de traitement des données du ministère de l'écologie. Ce ministère est donc juge et partie puisque, à la fois, il fournit le thermomètre (avec les données synthétiques) et donne le remède (par les mesures décidées). C'est le premier point.

Ensuite, il faut s'assurer que la donnée collectée est fiable. Pour ce faire, elle doit présenter certaines caractéristiques de «sérieux». Par exemple, si vous mesurez un pesticide, vous devez le faire en fonction des périodes et des fréquences d'épandage, en fonction de la toxicité de la molécule (un produit très toxique sera peu dosé, donc moins détectable, il faudra donc des limites analytiques basses pour le détecter). Une mesure fiable, c'est une mesure répétée plusieurs fois, au même endroit, sur les mêmes polluants. Et puis il s'agit de chercher la molécule de départ, mais aussi ses produits de dégradation, et ce qu'il advient quand les molécules se rencontrent... on appelle ça l'effet cocktail... Et ça n'est pas du tout fait.

- **JDLE** - Justement, la directive-cadre sur l'eau de 2000, transposée en droit français en 2007, impose à la France des rapportages précis. Selon vous, les «photos» de l'état chimique de l'eau envoyées à Bruxelles sont-elles conformes à la réalité?

Non, ces données ne le sont pas. Les rapportages communautaires prévus par la directive-cadre sur l'eau (DCE) obéissent à des réglementations complexes, mais déconnectées de la réalité des contaminations. En fait, la DCE impose le contrôle de peu de molécules, qui sont par ailleurs évaluées séparément les unes par rapport aux autres (donc sans prendre en compte l'effet cocktail). De plus, les normes à respecter ont été édictées de façon empirique, parce qu'en vérité, on n'y connaît pas grand-chose en écotoxicité des milieux aquatiques. Ces normes ont très peu de valeur, en fait. Enfin, quand l'état chimique d'une masse d'eau est donné, il n'y a pas de gradation. Du coup, personne ne sait si les concentrations sont 3, 6, 9 fois plus élevées que la norme.

- **JDLE** - Sur votre [blog](#), vous écrivez que les données (note EE: données synthétiques) fournies par le ministère de l'écologie via son service statistique sont «*absolument consternantes et décalées par rapport aux enjeux de protection de cette ressource patrimoniale et de la biodiversité. Elles constituent un camouflet sévère pour les sciences écologiques et statistiques. Aucune vue globale et des thématiques essentielles occultées. Des méthodologies d'un autre temps. Un étalage décomplexé de calculs triviaux et inadaptés, d'affirmations gratuites, d'imprécisions qui prêtent à confusion, de contradictions et même d'erreurs inacceptables.*» Quel jugement!

L'eau est indispensable dans une multitude de domaines de la vie courante. Des lobbies extrêmement puissants sont donc à l'œuvre. Le ministère de l'écologie est une façade, où les grands corps d'Etat de l'environnement, liés aux lobbies industriels, tirent les ficelles. Or, si on évalue correctement la contamination chimique, on va déranger ces lobbies, notamment ceux de la chimie et de l'agriculture. Il faut tout de même avoir à l'esprit que les industriels ont le droit, par un simple tuyau, de rejeter leurs produits dans les cours d'eau. Ils doivent respecter des normes, certes, mais elles sont trop laxistes! Et aujourd'hui, tous les milieux aquatiques sont archi contaminés. Bien mesurer la pollution, c'est découvrir des choses qui pourraient gêner tout le monde, et qui d'autre part pourrait amener à demander des comptes à l'Etat. Du coup, on préfère faire pression sur les agents et taire la réalité.

IGN

Sylvain-Sophie :

pour continuer sur les données publiques et l'IGN en particulier, un article récent qui écorne l'établissement

<http://blog.grandesvilles.org/3428/information-geographique/open-data-les-raisons-d%E2%80%99hesiter-de-l%E2%80%99ign/>

Merci Sylvain pour cet article qui me rappelle un rapport de la Cour des comptes sur l'IGN mettant en garde l'établissement contre pas mal de dérives financières et la gestion des données... A la suite de ce rapport, la directrice administrative et financière a été débarquée.

Devinez qui l'a récupérée? Bah oui l'Onema. Une énarque, Isabelle Antoine, surnommée AI (intelligence artificielle), incapable de gérer quoi que ce soit et qui a fait des boulettes énormes. A tel point que l'Onema ne l'a pas gardée et l'a refilée à... Polytechnique où elle occupe le doux poste de secrétaire générale... Misère!

En revanche, je trouve l'article bien optimiste sur la fusion du RGE parcellaire et du cadastre DGI.

Pas bon du tout pour l'accès aux données tout ça... L'IGN est en train d'étendre son monopole. Comme toutes les données sont désormais géolocalisées, sur le papier ça justifie le transfert, mais encore une fois sans réflexion sur une quelconque gouvernance...